



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon

Commission Locale de l'Eau

Réunion du groupe de travail PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU

Le Mardi 19 Octobre 2021

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ANNONIER Claude	Syndicat d'Eau de l'Anjou	X		
ANDRE Marc	DDT 49		X	
BONIOU Pascal	Agence de l'Eau Loire Bretagne			X
BRUNY Régine	Association Sauvegarde de l'Anjou	X		
BURET Robert	Fédération de pêche 49	X		
CHAIGNEAU Alexandre	Chambre d'agriculture		X	
CHAUSSIS Raphaël	Agence de l'Eau Loire Bretagne			X
CLAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire			X
COUDRET Marine	DREAL Pays de la Loire	X		
COUPRIE Stéphanie	OFB DR Pays de la Loire		X	
COUSIN Géraldine	Syndicat du Bassin de l'Oudon - Prévention des inondations et gestion quantitative	X		
DEGAND Jean	Association Mayenne Nature Environnement	X		
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne, Sarthe	X		
DE SIMIANE Michel	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Maine et Loire	X		
DESOBEAU Hélène	DREAL Pays de la Loire			X
ELIE Julien	CCI 53			X
FOURNIER Daniel	Association de sauvegarde des Moulins d'eau	X		
GANDON Jean-Claude	Filière Aquacole Pays de La Loire			X
GILLES Pierrick	Syndicat du bassin de l'Oudon - Vice- président de la C.L.E.	X		
GRANGEARD François	OFB 49			X
GUICHARD Virginie	Chambre d'agriculture			X

HARDY Vincent	Région Pays de la Loire	X		
HELBERT Marc	CD 49	X		
JALLU Gérard	Adjoint au Maire de Loiron-Ruillé - Vice-président C.L.E.	X		
LAMY Annabelle	Vitré Communauté			X
LANGEVIN Michel	CCI Maine et Loire			X
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture	X		
LEBRET Dominique	Fédération de pêche 53	X		
LEGER Patrice	Responsable du service Eau et assainissement du Pays de Craon			
LELORE Laurent	Chambre d'agriculture	X		
LEROYER Olivier	OFB 53	X		
LORTIE Elsa	CCI Pays de la Loire		X	
MASINSKI Damien	Conseil régional des Pays de la Loire			X
MAUSSION Patricia	Conseil régional des Pays de la Loire		X	
MICHEL Frédéric	Pays de Craon			X
MICHEL Louis	Laval Agglo - Président de la C.L.E.	X		
MONTECOT Michel	UFC Que choisir 53	excusé		
MOSSET Alexandre	Anjou Bleu Communauté	X		
PERROIS Christian	Association BASE			X
REBILLARD Luc	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Mayenne			X
REUILLON Alice	Conseil départemental du Maine et Loire			X
RIBAUD Pascal	Filière Aquacole Pays de La Loire			X
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de la Mayenne	X		
ROINE Thomas	Chargé de projet de territoire/Missions PTGE et SAGE - C.L.E.			X
RONCIN Joël	Segré-en-Anjou Bleu - Vice-président C.L.E.	X		
ROUSSEZ Olivier	Ombrée d'Anjou - Vice-président C.L.E.	X		
ROUX Alexandre	DDT 53	X		
SAUDRAIS Odile	Chambre d'agriculture	X		
THIREAU Jean-Charles	Syndicat des irrigants de la Mayenne			X
TIELEGUINE Régine	Directrice du Syndicat du Bassin de l'Oudon - Animatrice C.L.E.	X		
TRINTIGNAC Pascal	SMIDAP	X		
VAULEON Mathilde	Agence de l'Eau Loire Bretagne	X		
VIDEAU Hélène	OFB	X		

Ordre du jour

1. Installation du groupe de travail PTGE
2. Présentation de la démarche du PTGE et du contexte
3. Engagement de la démarche sur le bassin versant de l'Oudon
 - 3.1. Validation du cahier des charges de l'élaboration du PTGE
 - 3.2. Validation de la méthode pour la caractérisation des plans d'eau
 - 3.3. Validation de la méthode pour la mise à jour des données de prélèvements agricoles
4. Calendrier prévisionnel
5. Questions diverses



1. INSTALLATION DU GROUPE DE TRAVAIL P.T.G.E.

Monsieur Louis MICHEL introduit la réunion.

C'est la première réunion du groupe de travail pour élaborer le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (P.T.G.E.). Ce groupe est un espace d'échanges et de partages, le bureau de la C.L.E. ainsi que la C.L.E. conservent un rôle d'arbitrages.

Les participants se présentent.

2. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DU P.T.G.E. ET DU CONTEXTE

Monsieur Louis MICHEL explique le contexte du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (P.T.G.E.). La nécessité d'élaborer un P.T.G.E. s'inscrit dans le cadre du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Des objectifs sont fixés sur la qualité de l'eau et sur la gestion quantitative de la ressource en eau. Il faut tenir compte du dérèglement climatique avec des précipitations différentes et une alternance de phénomènes violents et de sécheresse.

Le bassin versant de l'Oudon, du fait de sa fragilité par rapport à la disponibilité de la ressource en eau, est soumis à l'élaboration d'un P.T.G.E. pour ne pas être classé en Z.R.E. (zone de répartition des eaux) avec des modalités contraignantes toute l'année. Actuellement le bassin est classé en 7B3 (pas de nouveaux prélèvements en période estivale). Il y aura une réévaluation de la situation en fin de période.

Les difficultés économiques mondiales actuelles illustrent l'impact du changement climatique. Les enjeux de la gestion quantitative de la ressource en eau sont multiples : développement économique, accueil des populations, alimentation en eau potable, abreuvement des animaux, ...

Il y a un besoin de mieux organiser les prélèvements. Il faut aussi aller vers des modifications des modes de consommation et des pratiques. La priorité va au fonctionnement des milieux aquatiques et à la biodiversité.

Dans le cadre du P.T.G.E. on regarde à la fois le petit cycle (assainissement et eau potable) et le grand cycle de l'eau (milieux aquatiques, ruissellement/infiltration, bocage,...). Le P.T.G.E. se fait avec tous les interlocuteurs. La C.L.E. a déjà fait une étude des volumes prélevables, il faut y ajouter l'étude de l'impact du changement climatique.

L'objectif est de regarder tous les usages de l'eau sous-bassin par sous-bassin. Il faut trouver un accord dans les 2 ans qui viennent, dans un climat apaisé.

Monsieur Michel De SIMIANE trouve Monsieur Louis MICHEL pessimiste, car il part de l'hypothèse que les éléments suivent la même courbe et que cette courbe se prolonge pendant 50 ans. En matière de climat, les temps sont très longs, on n'est pas sûr de ce qui va advenir.

Madame Régine BRUNY - il faut faire évoluer les usages pour s'adapter à l'avenir, au changement climatique et aussi retrouver une qualité de l'eau. L'association « La Sauvegarde de l'Anjou » aborde sereinement sa participation à ce groupe de travail. Il y aura des débats, l'association attend transparence et engagement.

Monsieur Louis MICHEL - la révision du S.A.G.E.¹ va également être conduite en prenant en compte tous les enjeux de l'eau, il y aura peut-être des redites du P.T.G.E.

Monsieur Olivier LEROYER – il ne faut pas perdre de vue le contexte des débits faibles sur le bassin versant de l'Oudon. Il faut garder à l'esprit qu'un milieu aquatique qui fonctionne a du débit, des activités pourraient être remises en cause.

Madame Hélène VIDEAU- Sur le bassin versant de l'Oudon les débits prélevés sont au-delà de ce qu'on peut permettre aujourd'hui.

Monsieur Michel De SIMIANE – cela revient à dire si on maintient ou non des activités sur notre territoire ? agriculture, industrie,... alors qu'on sait qu'actuellement il y a un transfert des villes vers les campagnes.

Monsieur Louis MICHEL propose de passer à l'examen des méthodes pour élaborer le P.T.G.E.

3. ENGAGEMENT DE LA DÉMARCHE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON

Madame Régine TIELEGUINE reprend la programmation qui a été décidée dans la feuille de route du P.T.G.E., validée par la Commission Locale de l'Eau au mois de juin 2021 :

- Améliorer la connaissance sur les prélèvements agricoles et sur l'irrigation,
- Améliorer la connaissance sur les plans d'eau,
- Mettre à jour les données de l'étude des volumes prélevables, faire le diagnostic de territoire et élaborer le P.T.G.E.

Un dossier a été adressé par courrier électronique avec les cahiers des charges, il est remis en séance aux participants.

Elle propose de commencer par la lecture du cahier des charges pour retenir un prestataire pour élaborer le P.T.G.E.

3.1. VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'ÉLABORATION DU P.T.G.E.

Madame Régine TIELEGUINE donne lecture du cahier des charges de l'élaboration du P.T.G.E.

Sur les orientations du cahier des charges du P.T.G.E.

Madame Régine BRUNY - Comment fait-on évoluer les pratiques ? cela n'apparaît pas dans le cahier des charges. Il faut faire évoluer les pratiques vers des cultures moins gourmandes en eau.

Madame Régine TIELEGUINE– cela n'a pas à figurer au cahier des charges et relève plutôt du programme d'actions qui sera co-construit entre les acteurs.

¹ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Madame Régine BRUNY – l’instruction ministérielle est citée page 10. Pour ce qui est de la sobriété et des économies d’eau, il faut citer ici les objectifs des assises de l’eau de 2019 : « objectif de réduction des prélèvements d’eau de 10% en 5 ans et de 25% en 15 ans ».

Monsieur Gérard JALLU - si on l’inscrit cela devient un engagement ?

Monsieur Louis MICHEL – non, on n’anticipe pas sur les objectifs du P.T.G.E.

Sur l’engagement de la Chambre régionale d’agriculture

Monsieur Jean DEGAND demande quels sont les engagements du monde agricole ?

Monsieur Laurent LELORE répond que la Chambre Régionale d’Agriculture des Pays de la Loire (C.R.A.P.L.) est engagée dans le P.T.G.E. Il y a également un travail au quotidien sur l’accompagnement des exploitants, la résilience des systèmes, le pilotage de l’irrigation,....

Madame Régine BRUNY est étonnée que le travail sur l’irrigation soit mené par la C.R.A.P.L.

Madame Régine TIELEGUINE – c’est bien ce qui a été inscrit à la feuille de route du P.T.G.E. et validé au mois de juin.

Monsieur Alexandre ROUX - La C.R.A.P.L. s’est engagée au niveau régional dans les P.T.G.E. Ce travail est fait en partenariat avec la C.L.E. et l’État. La collaboration est nécessaire pour aller vers les exploitants agricoles. Il y a beaucoup de situations irrégulières, et la pression réglementaire sera plus importante ; il est donc nécessaire d’accompagner les exploitants. Le travail de la chambre d’agriculture s’inscrit bien dans le P.T.G.E.

Sur la mise à jour des données de l’étude des volumes prélevables

Monsieur Pascal TRINTIGNAC demande un diagnostic plus précis que ce qui existe aujourd’hui. Des données issues de l’étude des volumes prélevables sont fausses. Il faut avoir le bon diagnostic pour trouver les meilleures actions.

Madame Régine BRUNY demande la mise à jour de l’état des milieux, ainsi que des usages, des prélèvements et des restitutions.

Madame Régine TIELEGUINE – est-ce qu’il s’agit d’un état des milieux aquatiques ou d’un état général des masses d’eau ?

Madame Hélène VIDEAU – il faut effectivement croiser les unités en déficit avec la caractérisation des milieux aquatiques.

Madame Régine TIELEGUINE- Le cahier des charges est rédigé de manière à mettre à jour les données. Par exemple, il n’est pas prévu d’appliquer de nouveau la méthode ESTIMHAB utilisée en 2015 pour déterminer les débits biologiques nécessaires aux écosystèmes aquatiques. Faut-il tout refaire ?

Monsieur Jean DEGAND - En 7 ans il peut y avoir beaucoup de changements sur les zones humides, la biodiversité,...

Madame Régine BRUNY - Le RGA² 2020 va aussi donner de nouvelles informations sur l’abreuvement, le drainage,... (présentation des résultats prévue en décembre 2021).

Monsieur Alexandre ROUX – À partir de l’étude des volumes prélevables, il faut regarder les données complémentaires dont on a besoin. Sur les prélèvements, sur le changement climatique, ...

² Recensement général agricole

Monsieur Pascal TRINTIGNAC – Pour certains paramètres, il faut plus qu’une mise à jour, notamment pour les plans d’eau.

Monsieur Michel De SIMIANE – Une étude du C.R.P.F. montre les évolutions climatiques les 3 dernières années. Il n’y a pas d’évolution marquée concernant la pluviométrie. C’est bien ce qui est observé localement (suivi d’un pluviomètre à Challain la Potherie).

Madame Régine BRUNY – à l’article 6.1. il est précisé l’utilisation des données des départements 49 et 53. Elle regrette ce qui s’est dit côté 49, que cela ne servirait pas pour les P.T.G.E.

Monsieur HELBERT rectifie, il a été dit que le schéma départemental ne se substitue pas au P.T.G.E. Les données pourront être utilisées par la C.L.E.

Sur le lien entre P.T.G.E. et S.A.G.E.

Monsieur Michel De SIMIANE suggère d’avoir le même opérateur pour le S.A.G.E., qui est le document supérieur, et le P.T.G.E. (cf. article 7.2.).

Monsieur Louis MICHEL - ce sont 2 procédures différentes, il y aura des marchés publics. Il faut aussi attendre l’approbation du S.D.A.G.E., la révision démarrera courant 2022.

Compléments à apporter au cahier des charges sur la base de l’instruction ministérielle

Madame Régine BRUNY – au chapitre 7.1. il faut compléter conformément à l’instruction ministérielle :

- enjeu de la préservation de la qualité de l’eau (pollutions diffuses et ponctuelles).
- sur les stockages d’eau : « une analyse de l’opportunité économique du stockage et de sa durabilité financière ainsi qu’une analyse de la récupération des coûts sera réalisée : a minima, les recettes issues des usagers doivent couvrir les frais de fonctionnement de l’infrastructure, ainsi que l’amortissement de la part non-subsventionnée ».
- Les acteurs des filières concernées doivent être associés pour identifier les productions nouvelles possibles. La dimension socio-économique du P.T.G.E. en matière agricole doit s’inscrire dans une logique de développement durable, fondée notamment sur la transition agro-écologique, la recherche de valeur ajoutée, la création d’emplois, le maintien d’activités favorables à l’équilibre du territoire.

Les membres sont d’accord avec ces ajouts.

Prochaine réunion :

- *Valider la méthode proposée :*
 - *Améliorer la connaissance sur les prélèvements agricoles pour mettre à jour l’étude des volumes prélevables sur les prélèvements et restitutions.*
 - *Améliorer la connaissance sur les plans d’eau pour mettre à jour l’étude des volumes prélevables sur les prélèvements et restitutions liés aux plans d’eau et analyser leur impact cumulé.*
 - *Pour toutes les autres données effectuer une simple mise à jour à partir des données existantes.*
 - *Ajouter l’étude de l’impact du changement climatique et l’étude socio-économique*
 - *Etablir le diagnostic*
 - *Co-construire le programme d’actions*
- *Valider le cahier des charges modifié.*

3.2. VALIDATION DE LA MÉTHODE POUR LA CARACTÉRISATION DES PLANS D'EAU

Madame Régine TIELEGUINE donne lecture du document intitulé « contexte, objectifs et méthodes ». Il convient de préciser les attendus de la caractérisation des plans d'eau pour déterminer la méthode applicable.

Monsieur Jean DEGAND - Il existe des éléments à MNE sur la biodiversité des plans d'eau. L'association possède des études naturalistes. Il faut voir les choix qui peuvent être faits au niveau des plans d'eau en fonction des milieux.

Madame Régine BRUNY – Quel est l'avis des services de l'État sur la qualité du travail que l'on va mener ? une petite masse d'eau est-elle représentative ? La méthode par échantillonnage à l'échelle du bassin versant peut aussi introduire des biais.

Monsieur Alexandre ROUX – la connaissance exhaustive des plans d'eau est impossible. Il faut savoir ce que l'on veut faire, la caractérisation des plans d'eau doit servir dans le P.T.G.E.

Monsieur ROUX propose de travailler sur une petite masse d'eau assez représentative pour caractériser tous les plans d'eau et connaître les effets des plans d'eau. Ainsi on repère le type de plans d'eau le plus impactant sur l'hydrologie et le type d'actions à conduire pour limiter leurs impacts. Dans un 2^e temps, on reprend l'inventaire existant des plans d'eau ainsi que la typologie établie pour localiser les plans d'eau les plus impactants. On peut ensuite décliner les actions à conduire sur ces plans d'eau.

Monsieur Olivier LEROYER – la qualité d'habitat des plans d'eau est intéressante. Mais dans le P.T.G.E. il faut diminuer les prélèvements autant que possible pour retrouver du débit dans les cours d'eau. Les plans d'eau doivent donc être regardés par rapport aux gains en termes de prélèvements.

Madame Régine TIELEGUINE – c'est un point important car une fois que le terrain aura été fait, il ne faudra pas se dire que nous avons encore des données manquantes. Concernant la biodiversité, l'observation devrait se faire sur une année.

Monsieur Jean DEGAND propose un questionnaire aux propriétaires pour explorer la partie biodiversité.

Madame Hélène VIDEAU – un plan d'eau connecté a un impact sur l'écoulement des eaux superficielles à l'étiage.

Monsieur Bertrand De La RIVIERE – le sujet est complexe, il faut prendre le temps. Pour estimer le prélèvement dans les plans d'eau par évaporation il manque des paramètres. Les chiffres ne sont pas aussi importants que ce qui a été conclu par SAFEGE ; ils sont faux.

Comme il y a eu des travaux d'effacement de plans d'eau, il est possible de comparer la consommation entre la parcelle de plan d'eau supprimée rétablie en zone humide et un plan d'eau équivalent. Il est aussi important d'avoir le statut juridique des plans d'eau ainsi qu'une modélisation pour connaître l'impact des plans d'eau.

Monsieur Louis MICHEL cite l'exemple de la diminution de la surface de l'étang de la Guéhardière de 40 ha à 1 ha.

Monsieur Michel De SIMIANE – L'échantillonnage à l'échelle du bassin versant de l'Oudon est possible à partir de l'inventaire existant. Et on peut également travailler sur une masse d'eau particulière et vérifier les hypothèses. Ces 2 méthodes sont intéressantes.

Effectivement des plans d'eau sont effacés, il faut regarder l'évapotranspiration de cette nouvelle surface et l'évapotranspiration d'un plan d'eau. C'est le sujet d'une thèse.

Monsieur Alexandre ROUX – l'objectif est d'avoir un programme d'actions. On n'est pas dans le cadre d'une recherche fondamentale. Il faut mieux comprendre le territoire. Et en 3 ans on ne pourra pas tout étudier.

Monsieur Jean DEGAND – il faut s'appuyer sur ce qui existe.

Monsieur Pascal TRINTIGNAC – Pour les plans d'eau, on est sur du cas par cas. Les données de SAFEGE sont erronées, ce qui introduit un biais énorme. Ce qui n'empêche pas de faire la caractérisation. Il doit être tenu compte des modes de gestion. Sur la Sarthe il a été démontré qu'il n'y a pas de lien entre les chronologies hydrologiques observées et les périodes de construction des plans d'eau. Il faut commencer par reprendre les valeurs de SAFEGE.

Madame Hélène VIDEAU - il faut mesurer l'impact des ouvrages sur hydrologie et en période d'étiages. Si les plans d'eau sont déconnectés, l'évaporation n'aura pas d'impact à l'étiage. Il faut regarder cela dans le cadre de l'étude.

Synthèse des échanges :

- *Sur les attendus : pas de remarques particulières hormis sur la partie biodiversité.*
- *Sur les méthodes : la caractérisation exhaustive sur une petite masse d'eau ainsi que la caractérisation par échantillonnage à l'échelle du bassin versant de l'Oudon semblent convenir aux participants. Une 3^e méthode possible est énoncée par Monsieur ROUX. Enfin, la méthode du questionnaire aux propriétaires pourrait être utilisée pour améliorer la connaissance sur les habitats et la biodiversité.*
- *Les données suivantes sont attendues par les participants pour répondre au P.T.G.E. : quantification des prélèvements, statut du plan d'eau, mode de gestion du plan d'eau, mode de connexion du plan d'eau au cours d'eau et à la nappe.*
- *Il est demandé de revoir les hypothèses de 2015 de prélèvement par évapotranspiration, d'étudier l'impact cumulé des plans d'eau et l'impact par plan d'eau (cas par cas).*

Prochaine réunion :

- *Validation des attendus de la caractérisation des plans d'eau*
- *Validation de la ou des méthodes à déployer*
- *Choisir une petite masse d'eau représentative des autres masses d'eau par rapport aux plans d'eau*
- *Établissement de la liste exhaustive des données de terrain à recueillir et modalités de recueil, positionnement sur la partie habitats et espèces (biodiversité)*

3.3. VALIDATION DE LA MÉTHODE POUR LA MISE À JOUR DES DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS AGRICOLES

Monsieur Bernard LAYER expose la méthode et le calendrier.

Madame Mathilde VAULEON précise que ce cahier des charges de la chambre d'agriculture est mutualisé avec les autres P.T.G.E. au niveau régional.

Madame Régine BRUNY – ce sont des données sensibles, certains agriculteurs pourraient avoir des réticences à remettre leurs données.

Monsieur Laurent LELORE – il est prévu de faire partager l'enjeu du P.T.G.E. lors de réunions, il faut souligner l'importance de la remontée des données pour avoir un P.T.G.E. le plus fiable possible. Il y aura un appui des préconisateurs agricoles pour inciter à la remontée des données.

Monsieur Vincent HARDY – quel mode de diffusion ? Attention aux champs libres. Mettre le chapitre irrigation à la fin sinon les agriculteurs risquent de ne pas se sentir concernés. Enfin, sur les pratiques limites, quelle sera la position ?

Monsieur Bernard LAYER – sur le mode de diffusion, envoi papier avec un courrier d'invitation + Qrcode + mise à disposition sur un site internet.

Monsieur Laurent LELORE – la Chambre d'agriculture souhaite l'anonymat de l'enquête pour avoir un taux de retour important. L'objectif est d'être le plus exhaustif possible. Il faut sensibiliser à la régularisation mais l'étude ne devra pas faire l'objet de contrôles, c'est encore un point de discussion avec l'État.

Monsieur Alexandre ROUX - Cette étude ne doit pas conduire à des opérations de contrôle. L'objectif est un partenariat Etat / C.L.E. / Chambre d'agriculture pour permettre l'analyse des données. L'Etat s'engage à renseigner les exploitants sur des situations réglementaires. Comme l'Etat finance, il y a aussi des attendus sur les études. Tout n'est pas encore calé.

Monsieur Bernard LAYER expose le contenu du questionnaire qui va être adressé aux exploitants

Les participants proposent les ajouts listés ci-dessous :

- une partie sur le projet de l'agriculteur, les perspectives (projets, départ à la retraite...).
- prévoir l'usage partagé des plans d'eau avec un tiers.
- la référence à la BCAE7.
- bien expliquer aux agriculteurs les attendus du questionnaire.
- on ne voit pas si l'agriculteur a besoin du cours d'eau à l'étiage pour remplir le plan d'eau. Il faut être plus précis sur les questions.
- avoir les mois de prélèvements pour bien préciser les périodes d'utilisation : mois à cocher pour être plus précis.
- penser aussi à la connexion avec la nappe.

Monsieur Bernard LAYER – il sera difficile de savoir s'il y a connexion avec la nappe. Il y aura une comparaison des volumes pour savoir s'ils sont connectés ou non à la nappe ou au cours d'eau, ou s'il y a du re-remplissage.

Madame Régine BRUNY – si une gestion collective est mise en place, il faudra bien que les agriculteurs donnent leurs volumes pour y avoir accès.

Le questionnaire présente un grand niveau de détail. Il faudra un accompagnement pour le compléter.

Monsieur Bernard LAYER - Tous les agriculteurs qui complètent la partie irrigation seront rencontrés.

Synthèse des échanges :

- *La méthode proposée convient aux participants.*
- *Le questionnaire doit être légèrement modifié.*
- *S'accorder sur l'utilisation des données et la question de l'anonymat.*

Prochaine réunion :

- *Valider le questionnaire avec les quelques modifications demandées.*
- *Validation de l'utilisation des données.*

Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion à 17h00.

Une seconde réunion est fixée le 30 novembre prochain au matin.